

# le Mag

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DES LACS DE CHAMPAGNE

N°5  
JUILLET  
2023

SOMMAIRE

## BUDGET 2022

| Page 2 |



Le service  
technique

| Page 4 |



Cofinancement  
Leader

| Page 4 |

Directeur de la publication :  
Bruno Dezobry

Responsable de la rédaction :  
Jérôme Commoy

Crédits photographiques :  
CCLC, Freepik

Création graphique et réalisation :  
Anne Sampietro

Impression : Tabis imprimerie  
Tirage : 5.500 exemplaires.

Contact :  
[secretariat@cclacsdechampagne.fr](mailto:secretariat@cclacsdechampagne.fr)  
Tél. 03 25 27 91 93

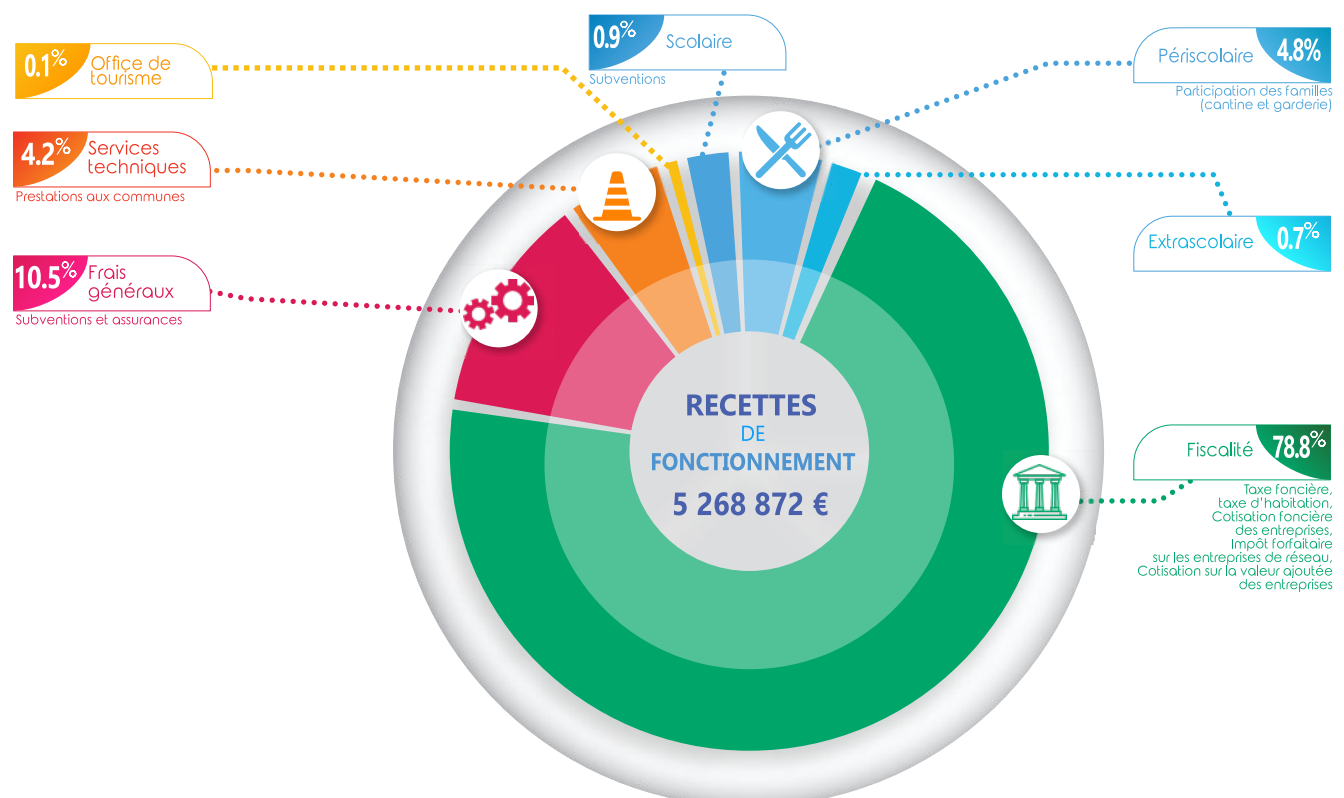
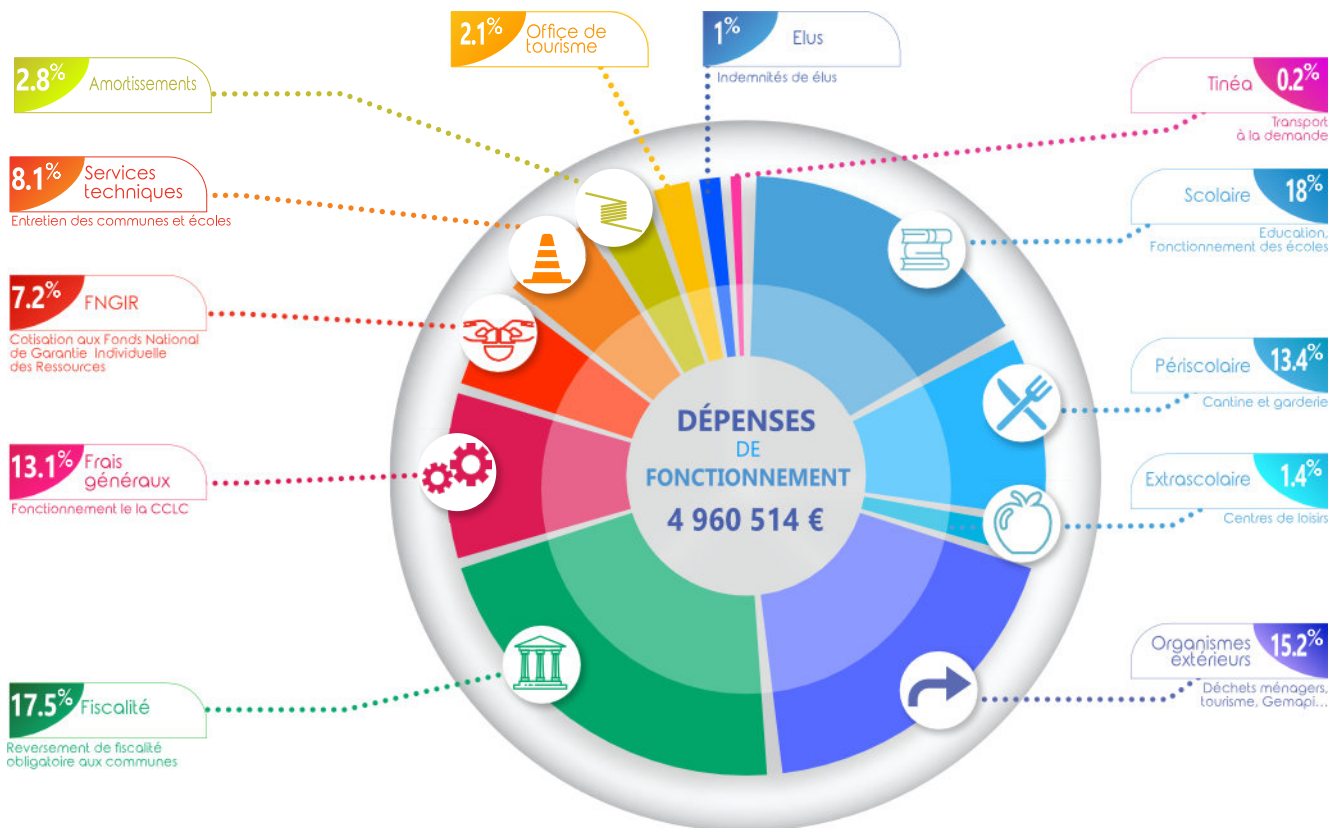


LACS DE CHAMPAGNE  
Communauté de Communes  
CCLACSDECHAMPAGNE.FR

# ZOOM SUR *Le budget* 2022



Le compte administratif 2022 a été approuvé lors du conseil communautaire du 29 mars 2022. Le budget de fonctionnement se présente de la manière suivante :



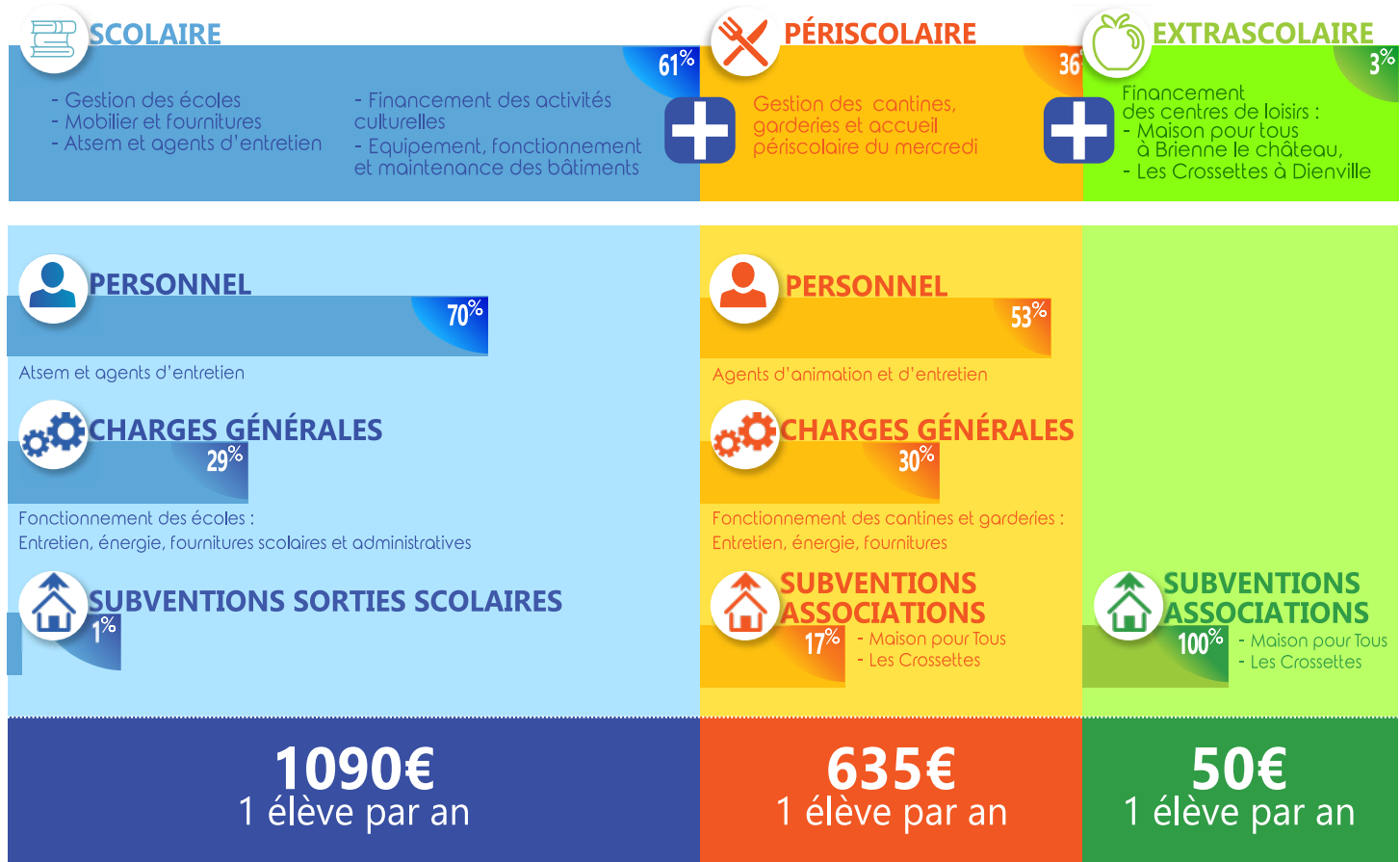
# Le coût global scolaire, péri et extrascolaire (enfance et jeunesse)

**1 élève  
=  
1775€  
par an**

## RÉPARTITION DES COÛTS ENFANCE/JEUNESSE

Coût = reste à charge de la communauté de communes (dépenses moins recettes).

**COÛT TOTAL ANNUEL 1 148 442 € / 647 ÉLÈVES**



**1 ÉLÈVE = 1775 € / AN**

## Périscolaire Zoom sur le reste à charge pour les familles



Prise en charge de la dépense périscolaire (cantine et garderie) = 100 € dépensés = 28 € supportés par les familles

# Le service Technique



Une équipe polyvalente formée et qualifiée ! La CCLC dispose d'un service technique composé de 7 agents polyvalents, capables d'intervenir dans divers domaines.

## Des interventions variées

Les espaces verts représentent une grande partie de leur activité mais pas en totalité. Aujourd'hui, l'entretien du patrimoine bâti de la CCLC (écoles, centre culturel intercommunal, etc.) est géré par le service technique qui effectue des missions dans les domaines de l'électricité, la plomberie, la peinture, etc. Il effectue également des interventions de réparations d'équipements (aires de jeux) et d'entretien mécanique des matériels (tondeuses, tailles haies, tronçonneuses etc.). Il apporte également conseil, aide et accompagnement des mairies dans un ensemble de missions.

## 2022 en quelques chiffres

- ▶ **2583 heures** soit 153 interventions pour la CCLC : Entretien du bâtiment administratif et du matériel...
- ▶ **2496 heures** soit 490 interventions pour les écoles
- ▶ **6161 heures** soit 446 interventions pour les communes
- ▶ **Au total 11 240 heures** de main d'œuvre effectuées soit 1089 interventions

# A quoi servent vos impôts ?

	<b>Entretien des communes</b> Espaces verts, patrimoine bâti, etc.	<b>9 €</b>	<b>Tinée</b> Transport à la demande	<b>1 €</b>
	<b>Tourisme</b> Promotion du tourisme	<b>2 €</b>	<b>Amortissement</b> des investissements	<b>3 €</b>
	<b>Centres de loisirs</b> Brienne-le-Château et Dienville	<b>1 €</b>	<b>Elus</b> Indemnité des élus	<b>1 €</b>
	<b>Administration</b> Communauté de communes Bâtiments, entretien, personnel, assurances, subventions aux associations, développement économique etc.	<b>13 €</b>	<b>Ecoles</b> Bâtiments, entretien, personnel, fournitures scolaires	<b>18 €</b>
	Ordures ménagères, Gestion des milieux aquatiques Prévention inondations, Syndicat scolaire de Jasseines, Schéma de cohérence territoriale	<b>15 €</b>	<b>Cantine et garderie</b> Bâtiments, entretien, personnel, fournitures scolaires	<b>13 €</b>
	<b>FNGIR</b> Versement obligatoire du Fond National de Garantie Individuelle des Ressources	<b>7 €</b>	<b>Fiscalité</b> Reversement aux communes du territoire	<b>17 €</b>

POUR 100 € PAYÉS PAR LE CONTRIBUABLE EN 2022

## Développement économique

### LE COFINANCEMENT LEADER

La Communauté de Communes des Lacs de Champagne a souhaité apporter une solution permettant aux porteurs de projets privés d'obtenir des aides publiques.

#### Qu'est-ce que Leader ?

Le cofinancement intervient dans le cadre de la politique de développement rural de l'Union européenne via le programme LEADER (Liaison Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale) qui permet de soutenir des projets publics ou privés. Ce programme a la spécificité de répondre à une stratégie de développement local définie par les territoires eux-mêmes.

#### Qu'est-ce que le GAL ?



En 2016, le Parc naturel régional de la Forêt d'Orient a élaboré sa stratégie locale et a été retenu pour la gestion d'une enveloppe de 1.4 millions d'euros au bénéfice des acteurs de son territoire. Il est donc devenu « Groupe d'Action Locale ».

Porté par le Parc de la Forêt d'Orient, le Groupe d'Action Locale - GAL - rassemble au sein d'un comité de programmation des partenaires socio-économiques, privés et publics, qui décident ensemble de sélectionner les projets soutenus, en cohérence avec la stratégie de notre territoire.

### PROJETS RÉALISÉS



#### Projet de Bar crêperie

« Le Chantemerle » à Radonvilliers

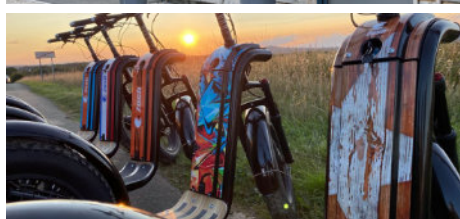
> 7 328 € de Co-financement de la CCLC  
> 29 314 € de fonds Leader



#### Réfection des sanitaires

Camping « Le Colombier » à Dienville

> 12 500 € de Co-financement de la CCLC  
> 50 000 € de fonds Leader



#### Projet de balade accompagnée en Trottinette électrique

« Slooly » à Dienville

> 8 880 € de Co-financement de la CCLC  
> 35 520 € de fonds Leader